

Lettre ouverte à Madame Sarah El Haïry
Ministre Déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des
Familles

Paris, le 9 février 2024

Madame la Ministre,

En charge de l'enfance, de la jeunesse et des familles vous avez désormais la responsabilité d'un un secteur majeur pour notre société et l'opportunité rare d'une approche globale et cohérente avec ces trois objets de politiques publiques fortement imbriquées

Plus que jamais il importe de permettre à nos contemporains d'être parents quand et comme ils le souhaitent en conciliant leur vie sociale et professionnelle avec la possibilité d'exercer au mieux leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants, mais aussi et le plus souvent désormais à l'égard de leurs anciens.

Dès lors la puissance publique nationale et territoriale a le devoir de développer des services de proximité de soutien à la parentalité, mais dans le même temps aux enfants. Or, nous sommes encore loin de disposer en nombre et en qualité des modes d'accueil de la petite enfance, qui connaissent une grave crise de leurs financements, accessibles et prenant en compte ces besoins. La pédiatrie est en souffrance et vous savez l'extrême tension qui perdure sur la pédopsychiatrie. Tout simplement les familles notamment les plus modestes ne disposent pas des facilités de logement nécessaires.

Sans négliger ni minimiser les violences de tous ordres encore commises dans trop de familles, la première ligne de protection pour l'immense majorité des enfants de France est et demeure familiale. La loi est défailtante de longue date au regard des pratiques matrimoniales modernes à identifier au sein de la famille qui est en charge et en quoi à l'égard de l'enfant.

Encore faut-il offrir aux familles les plus fragiles le soutien et les étayages nécessaires pour éviter que ces difficultés ne dégénèrent en crises plus graves appelant à des réponses fortes et souvent irréversibles comme on l'observe actuellement avec l'institutionnalisation des réponses sociales et judiciaires.

Force est ici d'observer que tous les dispositifs de proximité d'aide aux parents et aux enfants sont en grande souffrance : service social scolaire, service de santé des élèves, protection maternelle et infantile, accompagnement des enfants porteurs de handicap quand d'ores et déjà 18 départements ont supprimé la Prévention spécialisée qui a mission d'éviter que des enfants en danger basculent dans la délinquance.

Trois millions d'enfants sur quatorze vivent sous le seuil de la pauvreté avec toutes les conséquences sur leur vie quotidienne, mais encore sur leur développement. Comme le relevait le Premier ministre lui-même trop d'enfants sont en souffrance mentale sans trouver les réponses adaptées. Ce n'est pas acceptable.

Comme n'est pas acceptable la crise que traverse de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles en déliquescence. Quel sera le sort de ces 160 000 enfants nouvelles victimes chaque année ? Comment faire en sorte que demain 5,5 millions de français de déclarent plus avoir été victimes de violences sexuelles le temps de leur enfance ? Alors même qu'un rapport de 700 pages et 82 préconisations attendent leur traitement opérationnel pour mettre fin à l'ignominie, améliorer nos dispositifs de prévention, de protection et d'accompagnement des victimes et traiter les auteurs. L'image renvoyée à l'opinion et aux victimes est calamiteuse ;

La multiplication des situations graves et sans doute également notre plus grande sensibilité à ces situations se répercutent massivement sur le dispositif administratif et judiciaire de protection de l'enfance aujourd'hui hors d'état de faire face et largement embolisé au regard du nombre de situations dont il a à connaître. Nombre de mesures de protection en faveur d'enfants tenus publiquement comme étant en danger ou porteurs de handicap ne sont pas mises en œuvre ou exécutées avec un grand retard.

On peut et on doit donc s'interroger sur notre capacité à prévenir la cristallisation de ces situations, mais encore, malgré d'indéniables réussites, sur la qualité des réponses sociales apportées qui trop souvent ne sont pas à la hauteur. Il est urgent de réagir.

Que vont devenir ces enfants et adolescents d'ores et déjà en difficulté et ces jeunes sans avenir positifs qui ne croient en rien, en tout cas pas dans la République pour répondre à ce qu'ils vivent et tiennent comme injuste ? Quitte à mettre en cause ces enfants et ces jeunes dans les émeutes urbaines et rurales de juillet dernier comment ne pas s'interroger sur les origines et les causes de comportements d'une violence certes inédite, mais visant tous les symboles de la République y compris des écoles et des mairies ?

Force est également de relever la crise que traverse les acteurs de service public. Trop de travailleurs sociaux sont aussi en souffrance. Nombre quittent leurs fonctions et ne sont pas remplacés devant le peu d'attractivité de ces fonctions obligeant ainsi de nombreuses institutions à fonctionner sur un mode dégradé en sous-effectif et avec des personnels ne disposant pas des qualifications requises.

Ces professionnels ont aussi le sentiment d'être abandonnés par la société et déjà par la puissance publique qui négligent le rôle social qu'ils jouent dans le maintien de la cohésion sociale. Ils ont vécu comme une gifle le lendemain de la pandémie et ne s'en relèvent pas. Les associations gestionnaires qui les emploient sont elles-mêmes en grande difficulté faute de sécurité économique et peinent à les remplacer. Les écoles de travail social du champ associatif comme les concours de recrutement de la fonction publique connaissent ainsi une préoccupante désaffection.

Madame la ministre la crise est majeure. Les faits sont têtus les chiffres parlent. « **La maison brule et on regarde ailleurs !** ».

Dans le dernier trimestre 2023, avec notamment nombre de professionnels, mais aussi d'institutions publiques en charge de conseiller les pouvoirs publics, nous avons appelé à des Etats généraux de la protection de l'enfance qui débouchent sur un « Plan Marshal », c'est-à-dire sur un effort exceptionnel de la puissance publique visant à améliorer notre dispositif à court ou moyen terme.

Le précédent gouvernement a préféré mettre en place en lien avec l'Association des départements de France cinq groupes de travail thématiques avec une échéance fixée à la fin juin 2024, soit la veille de ce temps hors du commun que vont constituer les Jeux

Olympiques, moment s'il en est peu propice à des prises de décision politiques réfléchies majeures.

Vous observerez qu'aujourd'hui ce travail n'a toujours pas été engagé. Dès lors on peut craindre qu'il ne débouche pas avant la fin 2024 quand déjà des mesures d'urgence s'imposent pour desserrer l'étau financier des conseils départementaux et des associations et maintenir en fonction nombre d'intervenants sociaux professionnels.

Plus grave encore, la démarche adoptée ne permet pas d'appréhender l'ampleur du dossier qui doit mobiliser, non seulement l'ensemble des pouvoirs publics nationaux et territoriaux, mais encore la société civile à travers notamment le secteur associatif habilité. Une planification doit être dégagée alors même que les budgets des établissements pour 2024 font à peine l'objet d'une simple reconduction. La protection de l'enfance exige déjà une politique de l'enfance, une politique familiale mobilisant les parents, une politique sociale et sanitaire accompagnant ceux qui souffrent, une politique éducative armant tous les enfants, une politique du logement et de revenus limitant les inégalités sociales. Ces politiques publiques offensives et coordonnées sont immédiatement attendues.

Des dispositions législatives s'imposent certainement pour clarifier les responsabilités des adultes qui vivent avec les enfants et pour en finir avec le seuil des 21 ans fixé à la protection de l'enfance qui aujourd'hui n'a plus de sens sociologique.

Mais d'ores et déjà on peut agir à droit constant en prenant déjà les décrets d'application encore attendus de la loi du 7 février ... 2022, en donnant les moyens aux départements de déployer leurs missions et en faisant vivre les instances de pilotage et de contrôle d'un dispositif de protection de l'enfance balkanisé et ne garantissant pas l'accès aux droits sur l'ensemble du territoire.

Il revient encore à l'Etat non seulement de dégager des moyens supplémentaires pour assumer les missions qui relèvent de sa compétence, mais aussi de retrouver une administration territoriale à même d'exercer les responsabilités propres qui lui reviennent pour s'assurer de l'application des lois, harmoniser des pratiques disparates et accompagner les départements en difficulté leur en apporter toute l'expertise requise.

Il lui faut d'urgence s'attaquer au délicat dossier des acteurs du social, mais encore donner du souffle et dégager des perspectives ambitieuses en conformité avec ses engagements internationaux et à la hauteur d'un pays qui se revendique avancé au regard de son développement et de son passé

Il y va de l'intérêt des enfants et des jeunes de ce pays, mais aussi tout simplement de la cohérence sociale. Comment attendre des enfants et des jeunes qu'ils partagent le projet républicain s'ils ont le sentiment d'être délaissés par la République et ressentent un fort sentiment d'injustice ?

Il vous revient désormais de redonner espoir à ces enfants, à ces jeunes et aux professionnels qui les accompagnent.

Cette démarche impose à l'Etat de poursuivre l'effort engagé pour regagner une crédibilité avant de tenter de mobiliser l'ensemble des acteurs publics et associatifs

Une démarche interministérielle avait été timidement engagée sous le précédent gouvernement. Elle doit être plus que jamais incarnée et commencer à produire ses effets sur l'ensemble des territoires, y compris les ultramarins aux sensibilités et aux

spécificités évidentes où tant de familles sont en difficulté, tant d'enfants souffrent et tant de jeunes sont désespérés.

Avec ce Comité interministériel qu'il vous revient d'animer, le HCFEA et le CNPE, la CNAF et le GIP France Enfance protégée, la délégation parlementaire aux droits des enfants de l'Assemblée nationale, mais encore bien évidemment avec un dialogue constructif avec les Conseils départementaux et les représentants du secteur associatif habilité, l'Etat dispose des instruments pour enclencher la construction de cette politique ambitieuse que nous attendons de longue date et la traduire au plus vite dans les faits en entraînant les institutions concernées.

Nous sommes nombreux à y croire et à vouloir redoubler d'engagement pour une cause hissée au rang de « priorité présidentielle » qui impacte tout notre pays.

Dans l'attente de vous développer ces éléments de réflexion et illustrer les pistes qui s'imposent, en saluant votre arrivée à ces responsabilités qui fait renaître l'espoir, nous vous assurons Madame la ministre de notre plus profond respect.

Maxime Zennou

Directeur général de GROUPE SOS JEUNESSE

Et délégué territorial aux outre-mer du GROUPE SOS

Jean-Pierre Rosenczveig

magistrat honoraire

président d'ESPOIR-CFDJ et de LaVita

co-président de la commission
Enfances Familles Jeunesses de
l'UNIOOSS

membre du bureau du CNPE et co-
président de la Commission Ultra-
Marins

Expert UNICEF